

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 60 (1909)  
**Heft:** 7-8

**Rubrik:** Chronique forestière

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chronique forestière.

### Confédération.

Le Conseil fédéral a nommé inspecteur fédéral des forêts à Berne, M. *Merz*, jusqu'ici inspecteur cantonal des forêts à Bellinzone. M. *G. Surbeck*, de Bâle-Ville, „Landesinspektor für Fischerei“, en Bavière est nommé inspecteur fédéral de la pêche, à Berne. Rappelons qu'il s'agit des deux nouvelles places créées par la loi sur l'organisation du Département fédéral de l'Intérieur et qui correspondent aux places d'adjoint, de l'ancienne organisation.

### Cantons.

**Argovie.** Nous apprenons la mort de M. Meisel, ancien inspecteur des forêts de la ville d'Aarau. Le défunt avait pris dernièrement sa retraite, après de longues années consacrées aux forêts de sa ville natale. Il laisse le souvenir d'un forestier consciencieux et d'un bon citoyen. Qu'il repose en paix.

**Vaud.** *Exposition suisse d'agriculture de 1910.* Le comité central nous fait parvenir l'avis suivant :

L'année prochaine aura lieu à Lausanne, l'Exposition suisse d'Agriculture. Le Comité central a décidé de constituer une Division (N° XIV), affectée aux *Forêts*, à la *Chasse* et à la *Pêche*. Il espère pouvoir présenter un tableau complet des conditions dans lesquelles s'exploitent aujourd'hui, dans les diverses régions de la Suisse, ces trois éléments importants de notre richesse nationale. Nous pensons pouvoir compter sur votre participation. Nous vous enverrons sous peu le programme et le règlement de l'Exposition, mais vous donnons connaissance, dès maintenant, de nos projets, pour que vous puissiez prendre cette année déjà vos dispositions en vue de cette Exposition. Nous espérons ainsi faciliter votre adhésion et amener votre coopération qui nous est indispensable pour atteindre le but que nous recherchons. Nous sommes au reste à votre entière disposition pour tous les renseignements qui pourraient vous être nécessaires et serons heureux de vous faciliter de toute manière l'accès à cette manifestation nationale.

Veillez agréer, M., l'expression de nos sentiments les plus distingués. Pour le Comité de la Division XIV : Le Président : *E. Muret*.  
Le Secrétaire : *M. Petitmermet*.

